

Réunion de Rentrée samedi 21 septembre 2013

46 participants, représentant 30 clubs, salle Robespierre à TALENCE.

ACCUEIL DE LA PRESIDENTE

La Présidente Dominique BAQUIE ouvre la session.

Cette réunion a pour but de présenter les formations et activités du CODEP et de ses commissions durant la saison à venir.

En préalable, D. BAQUIE présente l'équipe du CODEP, et rappelle les mails désormais à disposition des clubs pour correspondre : president@plongee-gironde.org ; tresorier@plongee-gironde.org ; secretaire@plongee-gironde.org .

COMMISSION APNEE

Le Président Edouard AGRA est excusé.

Dominique BAQUIE présente les activités de la saison 2013 – 2014.

- Aide à l'entraînement apnée en préparation de N4 scaphandre, quelques mardi soir à Galin, plus stage à la fosse de La TESTE.
- Stage tous publics à la fosse de CIVAUX et en milieu naturel à CAZAUX.
- Aide à la validation pour IEA1.
- Passerelle optionnelle apnée.
 - Formation en salle 12 h (salle du CODEP)
 - Formation piscine, 4 h en 2 jours (Galin)
 - Valide N1 et N2 apnée
 - S'adresse aux initiateurs d'une autre commission.
- RIFAA.
 - Etre titulaire d'un RIFA d'une autre commission, formation en 2 à 3 séances en piscine.
- Carnet de plongées apnée :
 - Lecture de l'acquis
 - Historique des performances
 - Informations validantes
 - Mise en place d'une stratégie d'évolution
- Activité Ecole Multisports.

COMMISSION NAGE AVEC PALMES

Le Président Patrick MAZE présente les activités pour la saison 2013 – 2014.

- Soutien aux organisations de compétitions.
- Pérennisation des compétitions en Gironde, tant en piscine qu'en milieu naturel.
- Augmentation du nombre des participants aux compétitions, en particulier en milieu naturel, passant par une meilleure promotion auprès des clubs et des nageurs.
- Maintien des 3 compétitions piscines existantes (SACSO ; BPA ; SA Mérignac)
- Compléter l'offre de rencontres en piscine avec une rencontre départementale open et sélective, UCB1 pressenti en organisateur.
- Prêt de matériel pour les clubs (par exemple bouteille IS de 2l).
- Séances initiations dans les clubs demandeurs.
- Calendrier des formations, CIALPC organisateur.
- Participation à l'Ecole Multisports Sous Marins.
- Réunion le 17 octobre en soirée, salle du Codep, ouverte à tous les acteurs de la NAP et NEV en Gironde.

INTERVENTION DU CTR

David BONNET, CTR, intervient au sujet de la sécurité et du rôle du Directeur de Plongée.

Acteurs :

- Présidents de Clubs (peuvent désigner les encadrants pouvant être DP dans le club et en établir la liste).

- Directeur de Plongée (organise la plongée).
- Guides de palanquée (participent à l'organisation).
- participants (en autonomie ou non).

Titres du DP :

- N5 : exploration.
 - E1 et E2 : milieu artificiel.
 - E3 et E4 : tous lieux, exploration et technique.
 - Plongée au mélange : DP doit justifier en plus du PNC (Nitrox) ou PTH120 (Trimix).
 - Recycleur : voir mélange. De surcroît, il lui est conseillé d'être informé sur les spécificités de la pratique de la plongée en recycleur.
 - Stagiaire pédagogique en préparation MF1 : ne peut pas être DP, même en milieu artificiel (réglementation fédérale). A noter que ce stagiaire pédagogique peut faire acte d'enseignement en milieu artificiel < 6m même en l'absence de son E3 TSI ou E4, mais que, dans ce cas, il ne peut pas valider la séance sur son carnet pédagogique.
- Le stagiaire pédagogique garde ses prérogatives d'enseignement pour une durée de 3 ans à dater de son stage initial.

Textes :

Le rôle du DP est encadré par les textes suivants :

- Code du Sport.
- Réglementation fédérale nationale.
- Statuts et RI du Club.
- Autres textes réglementaires (navigation, ...)

Responsabilité :

- Présent sur site (pas obligatoirement en surface).
- Organisation, sécurité, déclenchement des secours.
- Veille au respect de la réglementation (Code du Sport, fédérale, autres textes).
- Désigne les encadrants, constitue les palanquées.
- Décide de l'autonomie ou non des plongeurs, reconnaît les aptitudes (niveaux, qualifications).
- Etablit la fiche de sécurité avant la sortie.
- Obligation de moyens : adaptés à environnement et conditions de plongée et climatiques.
- Consignes : claires.

Organisation :

Prise en compte de 3 pôles :

- Environnement : conditions météo, état de la mer ou du plan d'eau, température, gestion du temps (préparation, plongée, rangement).

- Matériel : aspects organisationnel et réglementaire.

Matériel collectif : bateau, plage, ponton, matériel de sécurité, etc.

Matériel individuel : réglementation, distribution, état (même pour le matériel personnel), matériel complémentaire en fonction des conditions.

- Humain : aspect technique (niveaux réels et/ou supposés), condition physique, aspect psychologique (stress, émotivité, image de soi ...).

Matériel obligatoire et supplémentaire :

- Matériel collectif obligatoire : VHF sur une embarcation, 3 masques pour BAVU + O₂, masque haute concentration, eau, couverture de survie, 1 ou plusieurs blocs de secours, pavillon alpha. Matériel individuel obligatoire des encadrants et participants.
- Matériel supplémentaire éventuel (individuel : lampe pour chacun en plongée de nuit, parachutes supplémentaires, ou collectif : ligne de vie, barre de palier ...). Cela peut concerner l'obligation de moyen.

Papiers administratifs présents sur site :

- Navire : permis, carte de circulation, assurance.
- Déclaration d'EAPS, assurance RC du Club.
- Copie des diplômes des cadres.
- Fiches d'évacuation selon le modèle du Code du Sport.
- Plan de secours adapté au site, connu du DP, des GP, des plongeurs autonomes.
- Fiche de sécurité comportant : nom et prénom, aptitude, fonction (encadrant, encadré ou autonome), paramètres prévus (temps, profondeur) et paramètres réalisés. Cette fiche de sécurité doit être archivée au club au minimum un an.

Accident et déclaration d'accident :

La déclaration d'accident concerne à minima un accident grave (évacuation, mise sous O₂ en présomption de MDD ...).

- Procédure :

* Pendant l'accident :

- . Procéder aux gestes de premier secours, alerter, récupérer les autres plongeurs.
- . Récupérer l'ordinateur et surveiller les autres membres de la palanquée.
- . Préparer la fiche d'évacuation (modèle Code du Sport)

* Après l'accident :

- . Prévenir le Président du Club.
- . Prévenir la famille.
- . Prévenir la DDCCS (formulaire type, lettre, mail).
- . Prévenir la Commission Médicale Régionale.

. Effectuer la déclaration à l'assurance.

Questions diverses :

Réponse aux questions posées dans la salle.

- Pavillon alpha : l'arrêté préfectoral permettant d'arborer un pavillon alpha non réglementaire sur une embarcation de moins de 7 m a été abrogé. Il est donc nécessaire d'utiliser un pavillon alpha de 1 m x 1m visible de tout l'horizon.
- Des plongeurs d'un club sont sur deux bateaux sur des sites proches. Faut-il un ou deux DP ? - C'est ici une question d'appréciation. La logique voudrait un seul directeur si les bateaux sont à couple ou très proche (à portée de voix), sinon deux.
- Plongeur N5 : existe-t-il une carte fédérale ? - Oui, et le titulaire d'un N5 l'est dans tous les clubs fédéraux.
- Lorsque plusieurs clubs utilisent le même site en même temps, est-il possible de mettre en commun le matériel de sécurité d'un seul club ? - C'est à voir au cas par cas. Par exemple un seul oxy-réanimateur pour de nombreux plongeurs pourrait être jugé insuffisant. Le balisage par bouées du site pourrait être commun, sous condition de mise en place de procédures (le club responsable arrivant le premier et repartant le dernier).

COMMISSION AUDIOVISUEL

Le Président Christophe LAMOULIE présente les activités pour la saison 2013 – 2014.

- Les formations de plongeur photographe et vidéo N1 auront lieu en week-end à HENDAYE. 19 et 20 octobre, 3 plongées, formation photo et vidéo, hébergement à Bella Vista, pension complète du vendredi soir au dimanche midi, participation 165 € par plongeur, 105 € par accompagnant. Un week-end prolongé sera organisé du 29 mai au 1^{er} juin 2014.
- Soirées animation : au nombre de 4, elles auront lieu dans la salle de cours du CODEP. Thèmes : la mise au point ; la mesure de la lumière ; choisir ses images ; dernier thème encore à définir. Participation 20 €.
- Un voyage croisière (destination exotique) sera organisé par le CIALPC fin 2014 début 2015.
- Les deuxièmes Rencontres Photo du Bassin d'Arcachon se dérouleront le week-end prochain. Palmarès le Dimanche midi hôtel Atlantique à ARCACHON (ouvert à tous).
- Mail de la Commission : audiovisuelle@plongee-gironde.org

COMMISSION BIOLOGIE

La Présidente Anne FAYOUX présente les activités pour la saison 2013 – 2014.

- Formation Plongeur Bio 1 :
 - 4 soirées salle de cours du CODEP (14 octobre, 4 – 13 et 27 novembre)
 - 4 plongées en 2 jours au choix, 26 octobre, 9 et 10 novembre
 - 1 visite d'estran au Cap-Ferret (ouverte à tous) le 19 octobre, RV 10 h 30.
- Formation Plongeur Bio 2 :
 - 1^{er} semestre 2014
 - 11 soirées
 - 4 plongées
 - Apprentissage aux pratiques élémentaires de laboratoire
 - Participation : 75 €.
- Formation Formateur Biologie 1 :
 - Sur 2 ans
 - 6 stagiaires en cours de formation
 - Participation 40 € par an.
- Connaissance et respect de l'environnement subaquatique :
 - 14 février 2014
 - Ouvert aux N4 en formation Codep pour leur compétence n° 7.
- Visite d'estran au phare de Cordouan :
 - Ouverte à tous
 - Mai ou juin 2014.
- Animation Biologie :
 - Ecole Multisports
 - Dans les clubs demandeurs.

FOSSE DE PLONGEE DE LA TESTE

Monsieur Matthieu FARDEL, Directeur du Développement de la société Equalia, en charge de la gestion de la fosse de plongée de LA TESTE.

- Calendrier prévisionnel :
 - 24 novembre, passage de la commission de sécurité
 - 30 novembre et 1^{er} décembre, journées portes ouvertes
 - 2 décembre, ouverture au public
- Présentation :
 - Locaux répartis sur 4 niveaux :
 - Niveau 1 : salle de cours et sanitaires
 - Niveau 2 : vestiaire

Niveau 3 : local compresseur et stockage matériel

Niveau 4 : plages de plongée.

Fosse :

Accueil simultané de 19 plongeurs

20 m de profondeur

Paliers à 6 m, 3,50 m et 1,20 m

Matériel :

40 scaphandres complets (bloc, détendeur, gilet de stabilisation)

Mis à disposition directement au 4^{ème} niveau

- Modalité d'accueil :

Amplitude horaire :

L, Ma, J 08 h 00 / 22 h 00

Me, V 08 h 00 / 23 h 00

S 09 h 00 / 18 h 00

D 09 h 00 / 12 h 30 et 14 h 00 / 18 h 00

Réservation :

Ponctuelle, dans l'ordre des inscriptions

Par créneaux pérennes, possibilité de négociation

- Projet de tarification :

	COBAS	Extérieurs
Individuel, fosse libre	16 €	22 €
Fosse Club 1 h	75 €	200 €
Fosse Club 5 h	250 €	850 €
Fosse Club 10 h	450 €	1.500 €

- Contacts :

m.fardel@planete-equalia.fr

o.server@planete-equalia.fr

- Divers :

Les clubs disposant précédemment de créneaux dans la piscine de LA TESTE verront ces créneaux reconduits dans le bassin piscine du complexe.

COMMISSION HOCKEY SUBAQUATIQUE

La Présidente Dominique BAQUIE, félicite l'équipe de France élite Championne du Monde depuis fin août.

La Présidente Stéphanie VIAUT étant excusée, Patrick PLAQUIN présente les activités pour la saison 2013 – 2014.

- 3 clubs de Gironde sont présents dans l'activité Hockey subaquatique :

USSAP (PESSAC) 106 licenciés

HOSE (EYSINES) 15 licenciés

CSUB (TALENCE) 10 licenciés

- Organisation de compétitions :

La toute jeune Commission Hockey Subaquatique prévoit d'organiser plusieurs compétitions.

2^{èmes} Championnats de Gironde

1 tournoi international

En mai ou juin 2015, la manche finale de Championnat de France, sur 3 jours.

- Formations de cadres :

RIFA HS, en partenariat avec la Commission Technique Départementale

Initiateurs (formation régionale)

Entraîneurs (formation nationale)

Arbitres niveau 1 (formation régionale)

Arbitres niveau 2 (formation nationale).

- Promotion :

Déplacement dans les clubs pour découverte de l'activité (la totalité de la piscine doit être disponible)

Accueil dans les clubs pratiquants pour une séance découverte si pas de possibilité de disposer d'une piscine complète.

COMMISSION TECHNIQUE

Le Président Michel DEMANGE présente les activités pour la saison 2013 – 2014.

Infos diverses :

- Claude MARTIN n'est pas prolongé comme CTN, mais il garde certaines missions.

- Un N 5 peut désormais valider des plongées exploration.

- Le Colloque des Dirigeants et Encadrants aura lieu les 23 et 24 novembre à ANGOULEME.

- Examen N4 : la CTN propose les modifications suivantes

La DTH (sauvetage à la palme) serait supprimée

209 bis rue du 14 Juillet – 33400 TALENCE – Téléphone / Télécopie : 05 56 96 67 52 - cd33@plongee-cias.org

Journal Officiel du 27 juin 1979

Une seule nage, tirée au sort, à l'examen final

L'assistance se fera à 40 m, l'épreuve prenant fin entre 3 et 5 m

Création d'une épreuve de guide de planquée, sujet tiré au sort, une note pour la partie briefing / débriefing, une note pour la partie plongée réelle avec « l'élève »

- Enseignement de la décompression : création de groupes de travail CTN, Eric HEBERT en étant le responsable.

Formations Codep 33 :

Les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet.

- Formation N4 :

20 séances entre octobre 2013 et mars 2014.

Inscriptions et 1^{ère} séance mardi 1^{er} octobre, salle de cours du CODEP

Responsables de la formation : D. BAQUIE, J. DUDIGNAC, F. NOMARY.

Examen théorique le dimanche 16 mars, date commune à tous les départements du CIALPC.

Week-end plongée optionnel à HENDAYE les 17 et 18 mai.

- Formation Initiateurs :

2 stages initiaux

19 et 20 octobre 2013

16 et 17 novembre 2013

6 MF1 maxi lors du 2^{ème} stage pour TSI

Certificat médical à jour et pour l'examen faire cocher les cases « passage de brevet » et « initiateur ».

Date limite d'inscription : 5 octobre 2013

Examen : 2 sessions en juin.

- Aide à la formation MF1 :

Les candidats doivent avoir effectué leur stage initial (dernière session régionale les 2 premiers week-ends de novembre).

12 candidats maxi aux cours du CODEP

20 soirées en salle et 20 cours piscine environ

De fin novembre à fin avril

Date limite d'inscription : 15 octobre.

- T.I.V. :

30 novembre et 7 décembre, 20 stagiaires environ

Si plus de candidats, une seconde session sera programmée en mars

Pré inscription auprès de Rolland DEBRAY.

A disposition pour les clubs : 4 mallettes (bagues et tampons), un mesureur ultrason pour vérification ponctuelle d'un bloc douteux.

- Secourisme :

3 à 4 sessions, chacune sur un week-end complet (V soir, S, D)

1 session RIFA HS, partie piscine par moniteurs HS.

- MF2 :

Stage initial (Toussaint) et examen final à HENDAYE

Aide à la formation par le CIALPC.

DDCS

Monsieur Serge BUTTET vient apporter des précisions sur deux points : les subventions CNDS et la déclaration d'EAPS.

Subventions CNDS :

- L'enveloppe globale disponible est diminuée cette année de 10 %.

- La subvention demandée doit être au minimum de 750 €.

- Tout dossier pour lequel manquent une ou plusieurs pièces administratives sera rejeté d'office.

- Priorités ministérielles : les directives arriveront courant novembre.

- Il est préférable de présenter un projet associatif sur 4 ans, avec un maximum de 3 actions.

- Eviter (ou limiter) la partie formation, qui est plutôt du niveau départemental ou régional.

EAPS :

- Le Code du Sport met en place une déclaration d'Etablissement. Cette déclaration doit être mise à jour à chaque changement du Président, Secrétaire ou Trésorier. Elle entraîne une vérification du casier judiciaire n° 2. Fiches de déclaration disponibles sur le site de la DDCS.

- Le défaut de déclaration peut entraîner des poursuites. De surcroît, en cas d'accident, il sera préjudiciable lors des suites judiciaires.

- Q : les sections d'un club omnisports sont elles couvertes par la déclaration EAPS de ce dernier ?

R : les sections pratiquant un sport à risque doivent faire en complément l'objet d'une déclaration séparée.

Réponse aux questions diverses de la salle :

- BEES : même s'il est bénévole, il peut demander sa carte professionnelle.

- A avoir sur site : dossier avec tous les documents (déclaration EAPS, assurance responsabilité civile, diplômes des encadrants, fiche de sécurité remplie à l'avance, plan de secours adapté au site de plongée).

Contact :

DDCS Espace Rodesse 103^{bis} rue Belleville 33062 BORDEAUX Cédex

209 bis rue du 14 Juillet – 33400 TALENCE – Téléphone / Télécopie : 05 56 96 67 52 - cd33@plongee-cias.org

Journal Officiel du 27 juin 1979

INFORMATIONS DU CODEP

La Présidente Dominique BAQUIE prend la parole et remercie les intervenants représentant les diverses commissions, ainsi que Messieurs BONNET, BUTTET et FARDEL.

- L'action du CODEP est orientée vers l'aide aux clubs de Gironde, l'aide aux formations de cadres, l'aide aux compétitions, la sensibilisation des plongeurs aux activités et environnements spécifiques (ex : exposition « hippocampes »).
- Océan Obs : recherche des plongeurs volontaires pour remplir les fiches d'observation. Possibilité de télécharger documents et fiches sur le site.
- Journée de la mer : axée généralement sur le ramassage de débris immergés.
- Respect de l'environnement : lors de notre activité de plongée, mais pas uniquement. Par exemple nous utilisons aujourd'hui des verres et gobelets recyclés et recyclables. De même le dernier numéro de Subactua 33 n'a été diffusé que dans sa version électronique.
- Respect des riverains : C'est un énième rappel. Que ce soit à Hortense ou à Saint Yves, lorsque nous nous équipons et déséquapons sur place, nous devons aux riverains de respecter leur qualité de vie. Observez les règles de stationnement, limitez au maximum les nuisances sonores, en un mot appliquez et faites appliquer les règles du bien vivre ensemble.
- Bonnes volontés : si vous êtes partant pour donner un coup de main ponctuel ou prendre en charge un dossier spécifique, contactez nous . Nous souhaiterions en particulier un référent pour le dossier « Cap 33 » (2 réunions + le suivi).
- Nouveau local (salle de cours et siège social) : au 31 décembre 2013, nous n'occuperons plus nos locaux actuels (bail non renouvelé).
Nous sommes en bonne voie pour disposer d'un nouveau local à ARTIGUES PRES BORDEAUX, à proximité de la rocade. 170 m2 et peu de travaux, une grande salle de cours et de petites salles de réunion.
Les bonnes volontés et leurs camionnettes seraient les bienvenues pour aider au déménagement.
- Site internet : vous pouvez remplir directement votre fiche club sur notre site en cas de modification de renseignement.

L'Assemblée Générale du Codep 33 aura lieu le
18 janvier 2014.

Daniel MENARD
Secrétaire de Séance

Dominique BAQUIE
Présidente